



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 14 juin 2021

Convocations envoyées le mardi 8 juin 2021.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Henrick COUTAND est désigné Secrétaire de Séance.



Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h15.



N° 2021-29 : Préparation des Jurés d'Assises pour l'année 2022

La commune de Tallud-Sainte-Gemme est désignée.

Les personnes tirées au sort sur la liste électorale de cette commune sont :

■ JAN Vanessa

Domiciliée 4 impasse des Pervenches – 85390 TALLUD SAINTE GEMME

■ LAINE Marcel

Domicilié 3 cité des Pervenches – 85390 TALLUD SAINTE GEMME

■ PETIEU Christophe

Domicilié 4 impasse des Primevères – 85390 TALLUD SAINTE GEMME

N° 2021-30 : Fondation du Patrimoine – Adhésion 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en versant la somme de 75 € pour l'année 2021.

☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2021.

N° 2021-31 : Association des Maires pour le civisme – Adhésion 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE l'adhésion de la collectivité à « l'Association des Maires pour le Civisme » (AMC) pour un montant de 100 €.

☞ DESIGNER Karine TURQUAND et Céline REVEAU comme représentants de la collectivité auprès de l'association.

N° 2021-32 : Indemnités de gardiennage de l'église 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de verser une indemnité pour l'année 2021 de 200 €.

☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2021.

N° 2021-33 : Familles Rurales – Attribution d'une subvention pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2021 à l'association Familles Rurales de Réaumur.

☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal 2021.

N° 2021-34 : Personnel communal - Règlement de formation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE le règlement de formation du personnel communal tel que joint à la présente.

☞ CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les mesures utiles à la bonne application de ce règlement.

**La présente délibération ABROGE et REMPLACE
la délibération n° 2012-43 du 10 avril 2012.**

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire lève la séance à 22h50.



Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 15 juin 2021,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

